



Collecte des déchets

Ordures ménagères, tri sélectif et bornes à verre

La Communauté de communes des Terres du Lauragais assure en régie la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables pour les 31 communes des secteurs Centre et Sud réparties autour de Nailloux et de Villefranche-de-Lauragais.

Ordures Ménagères :

Mercredi et Vendredi : Centre village

Tri Sélectif :

Mercredi

Merci de sortir vos poubelles la veille

<https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1vorGbdqgRWYE9DXA1YCaSgiRVBKpUF3L&femb=1&ll=43.46605617918301%2C1.652278>

La collecte de vos déchets évolue

Les élus communautaires mènent depuis plusieurs années une réflexion, en lien avec le département Environnement, à propos des différentes solutions de collecte des déchets ménagers. L'objectif ? Harmoniser et optimiser ce mode de collecte sur l'ensemble des secteurs Centre et Sud.

À PARTIR DE
DÉCEMBRE 2023

La collecte de vos déchets évolue




De nouveaux
points de collecte
accessibles 24/7 !

- ⊕ de performance
- ⊕ de maîtrise des coûts
- ⊕ de protection de l'environnement
- ⊕ de sécurité pour les agents
- ⊕ d'harmonisation sur le territoire
- ⊕ de respect de la réglementation actuelle et à venir.



L'état des lieux réalisé démontre que **le mode de collecte actuel est devenu inadapté à la situation de notre territoire** :

- * **Un service arrivé à saturation** : Depuis 2010, la population a augmenté de +20%, alors que les ressources de collecte sont restées identiques (caissettes pleines en 1 ou 1 jours ; bacs jaunes qui débordent ; dépôts sauvages...).
- * **Des risques liés à la sécurité** : Les agents sont parfois contraints de s'arrêter sur des points dangereux (départementales, points difficiles d'accès, etc.).

- 
- A wide-angle landscape photograph showing rolling green hills under a clear sky, with some buildings visible in the distance.
- * **Pénibilité** : Le ramassage des caissettes est interdit pour des raisons de santé (troubles musculo-squelettiques au niveau des épaules/du dos).
 - * **Vétusté** : Matériel vétuste qui engendre des pannes fréquentes (nécessité de louer des camions bennes entraînant un surcoût).
 - * **Manque de praticité** : Impossibilité de jeter en un même point les 3 flux, ce qui pousse certains individus à tout jeter dans une même poubelle.
 - * **Pollution** : Les caissettes ouvertes laissent échapper, lors de grands vents, les déchets. Le porte à porte engendre de nombreux kilomètres parcourus, accroît la consommation d'énergie et use les routes.
 - * **Absence d'équité** : Le taux de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est identique pour tous les administrés, alors qu'ils ne bénéficient pas du même service (modes de collecte ; fréquences).

En 2021, les élus communautaires ont donc décidé de valider un scénario mixte PAV/PDR avec un déploiement sur 3 ans.

- * Pour 80% de la population du territoire Centre/Sud :

La collecte se fera **en Points d'Apports Volontaires (PAV)** pour les zones d'environ + de 30 habitations (1 PAV pour 100 habitants).

- * Pour 20% de la population du territoire Centre/Sud :

La collecte se fera **en Points De Regroupements (PDR)** pour les zones d'environ - de 30 habitations.

La phase 1 du projet a débuté depuis le mois de décembre 2023.

Communes concernées par la phase 1 du projet :

Avignonet-Lauragais, Beateville, Cessales, Folcarde, Gardouch, Lux, Mauremont, Montclar-Lauragais, Montgaillard-Lauragais, Montesquieu-Lauragais, Renneville, Rieumajou, Saint-Germier, Saint-Rome, Saint-Vincent, Trébons-sur-la-Grasse, Vallègue, Vieillevigne, Villenouvelle, Villefranche-de-Lauragais.



Phases et territoires concernés

Phase 1: toutes les communes du secteur Centre à l'exception de la commune de Lagarde. Soit 20 communes et 14 363 administrés.

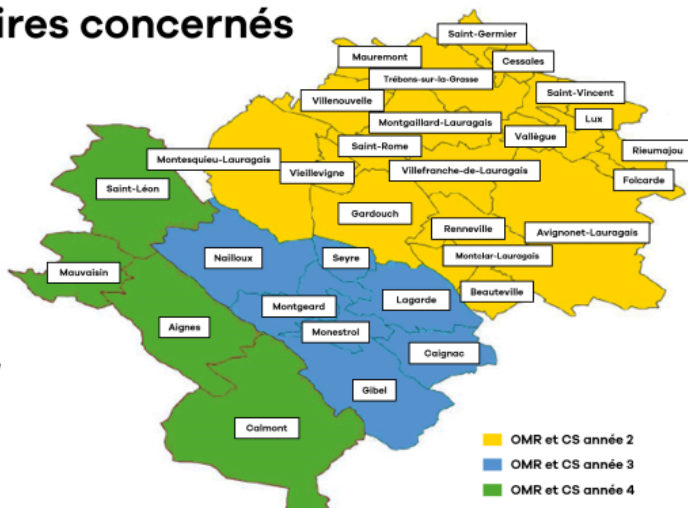
PAV : 10 989 hab. - PDR : 3 374 hab.

Phase 2 (1^{er} semestre 2024) :
Communes de Lagarde, Seyre, Caignac, Gibel, Monestrol, Montgeard, Nailloux

Phase 3 (1^{er} semestre 2025) : Calmont, Aignes, Mauvaisin, Saint Léon



Études CC Terres du Lauragais, IDE Environnement, mise à jour novembre 2021



■ OMR et CS année 2
■ OMR et CS année 3
■ OMR et CS année 4

Mise en place du nouveau mode de collecte

Ces installations ont été mises en place sur les communes de la phase 1 depuis décembre 2023.

* **La collecte de proximité en PAV :**

Colonnes aériennes de grande capacité accessibles 24h/24h et 7j/7j pour tous les flux de déchets.



Le PAV n'est pas affecté à une zone ou un groupe d'habitations.

Il peut être utilisé par les usagers des secteurs centre et sud en fonction de leurs déplacements.



Un **camion équipé d'un bras robotisé** permettra les manœuvres et une collecte bilatérale sécurisée. Le système est complètement **automatisé**, un opérateur veille au bon déroulement de l'opération depuis la cabine pour une collecte en toute sécurité.

* **La collecte en PDR :**



**Bacs 4 roues OMR
et DMR** : accessibles
7/7 jours 24h/24



Le véhicule : bennes à
ordures ménagères à
chargement arrière, un
chauffeur et deux ripeurs



**Un PDR est uniquement destiné à un
groupe d'habitants clairement
identifié.**



Où sont situés les PAV/PDR sur ma commune ?

Le choix des implantations s'est fait :

- * **en concertation avec les élus locaux** : en s'appuyant sur leurs connaissances en termes d'habitudes des administrés ;
- * en prenant en compte à la fois **les flux de déplacements, les contraintes techniques et les exigences de sécurité.**

https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1pmwl694yjSGfNwAtJE_NldSOzn8A3M&femb=1&ll=43.43409690819096%2C1.6966824999999952&z=11

Trouvez un point de collecte : [cliquez ici](#) pour découvrir le point le plus proche de chez vous !